

M. NORTHROP : C'est une règle établie dans ce ministère d'acheter des maisons à monopole. Prenons par exemple les signaux d'alarme, les bateaux-feu, les huiles à brûler et nous verrons avec quelle sollicitude l'honorable ministre ou son prédécesseur ont patronné les monopoleurs.

M. BRODEUR : Si l'honorable député veut me dire où, excepté de cette compagnie, nous pouvons acheter cette huile, je saurai me prévaloir de ses bons renseignements. J'apprends que cette huile ne se trouve qu'à la compagnie Standard.

M. NORTHROP : J'ai appris par expérience que c'est l'habitude du ministère de patronner de préférence les maisons à monopole, lorsque son ministère a quelque chose à acheter.

M. BRODEUR : Non, nous demandons des soumissions dans tous les cas où il est possible de le faire. Mais dans ce cas-ci nous avons dû acheter de la compagnie Standard, car il n'y a pas de cette huile ailleurs.

M. SAM. HUGHES : Je crois que le whip du Gouvernement peut renseigner l'honorable ministre à l'effet contraire.

M. ARMSTRONG : Je pense que je ne m'éloigne pas trop de la vérité en disant que le Gouvernement peut trouver à Sarnia et à Petrolia toutes les qualités d'huile requises pour les phares. Je n'hésite pas un instant à croire qu'il peut y acheter cette prétendue huile spéciale, et à meilleur marché.

M. BRODEUR : Mes renseignements ne confirment pas cette assertion. Des analyses ont été faites et l'huile n'était pas toute pareille. Il y avait beaucoup de différence dans les huiles qui accompagnaient les soumissions. Je crois savoir que dans ce cas-ci, la plus basse soumission a été acceptée. L'autre huile était destinée aux lumières Dietrich et comme c'est une huile spéciale, il a fallu l'acheter de la seule compagnie qui la manufacture.

M. NORTHROP : L'honorable ministre doit avoir appris qu'il ne doit pas accepter argent comptant tout ce que ses fonctionnaires lui disent. Il dit que c'est l'habitude dans son ministère de demander des soumissions. Il sait qu'il n'en est pas ainsi. Voyez à la page 208 du rapport de l'auditeur général et vous y trouverez des achats sans soumission pour un montant de \$800,000 et ce n'est qu'une énumération partielle des achats.

M. BRODEUR : C'est la politique du ministère à présent de demander des soumissions.

M. NORTHROP : Une nouvelle politique inaugurée par le ministre ?

M. BRODEUR : C'est l'habitude de demander des soumissions et c'est ce que j'ai fait dans chaque cas.

M. WM ROCHE : Je demanderai à l'honorable ministre si c'est son intention de nous donner bientôt à l'entrée du port d'Halifax le bateau-feu qui nous a été promis et pour lequel la Chambre de commerce et autres corps publics ont pétitionné le gouvernement ?

M. BRODEUR : Le département a l'intention de placer à l'entrée du port d'Halifax une bouée à gaz, comme celles qui ont été mises à l'épreuve dans d'autres parties du pays et qui ont donné d'aussi bons résultats sous le rapport de la lumière et de l'utilité que les bateaux-feu. Elles sont beaucoup moins dispendieuses et n'ont pas besoin de gardien, comme les phares.

M. WM ROCHE : Sera-ce bientôt ?

M. BRODEUR : Oui.

M. ARMSTRONG : L'honorable ministre veut-il expliquer l'item concernant l'achat de six douzaines de réveil-matin à \$10.80, que je trouve à la page 159 de l'auditeur général.

M. BRODEUR : C'est une question qui relève de l'administration du chenal du Saint-Laurent. Les fonctionnaires qui peuvent me renseigner sur ce sujet étaient ici l'autre soir, lorsque ce crédit fut discuté mais ils ne sont pas ici ce soir, et je ne pourrais répondre à la question de l'honorable député. Je crois que nous devrions nous restreindre à l'article qui fait le sujet du débat et l'article correspondant dans le rapport de l'auditeur général. . .

M. SAM. HUGHES : Si l'honorable ministre peut répondre, qu'il réponde; s'il ne le peut pas à présent, qu'il dise quand il pourra, mais qu'il ne morigène personne.

M. BRODEUR : Je ne fais de remontrances à personne, je demande à l'honorable député de Lambton (M. Armstrong) de me donner justice, et il a admis que j'ai raison.

M. FOWLER : J'ai cru comprendre que l'honorable député de Simcoe est a demandé à l'honorable ministre de tenir une enquête sur l'administration des phares. Nous avons examiné soigneusement le dossier que l'honorable ministre a été assez bon de remettre entre les mains de l'honorable député de Simcoe est et je tiens à corroborer ce que cet honorable député a dit au sujet du changement dans les chiffres. Nous avons fait un examen minutieux des documents et nous avons découvert qu'on avait changé les chiffres concernant le travail et les gages du capitaine Mortimer, les deux ouvriers qui travaillaient au phare et de deux autres hommes, charpentiers je crois. La facture indiquait la date du commencement et la date de la terminaison des travaux, et il est impossible de trouver entre ces deux dates, un nombre de jours équivalent à celui que ces ouvriers ont facturés et pour lesquels ils ont été payés. Dans un cas, il y a une diffé-